

# Les commissaires veulent en savoir plus

**Devant les commissions des deux Parlements, la défense de Jean-Charles Luperto a longuement plaidé. Et de nouveaux débats contradictoires sont programmés.**

● **Samuel HUSQUIN**

«**C'**est plutôt rare qu'une commission des poursuites décide de réentendre les parties», commente M<sup>e</sup> Marc Uyttendaele après plusieurs heures de plaidoirie. «*Cela prouve en tout cas qu'il y a un travail parlementaire sérieux qui est réalisé. Et ça, ça nous reconforte. On ne peut pas dire que l'organe judiciaire ait fonctionné de la sorte tout au long de cette année écoulée.*»

L'avocat de Jean-Charles Luperto et ses confrères M<sup>es</sup> Preumont et Rodeyns ont défendu la cause du Sambre-villois devant les commissions des poursuites du Parlement wallon et de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Durant ces deux journées, certains commissaires qui siègent à Namur et à Bruxelles, ont donc écouté pendant près de dix heures les arguments développés par ces trois té-

nors du barreau.

«*Cela prend le temps parce qu'on a vraiment beaucoup de choses à dire. On a travaillé en profondeur*», insiste M<sup>e</sup> Uyttendaele. «*Et depuis que l'on a un accès un peu plus confortable au dossier, avec copie des documents, on accumule des arguments qui pourraient remplir un annuaire.*»

Les flèches de la défense tirées lundi à Namur et hier à Bruxelles semblent en tout cas avoir atteint leur but. Du moins certaines d'entre elles.

Les deux commissions ont en effet décidé de revoir les différents protagonistes de ce dossier sensible. Pour rappel, Jean-Charles Luperto est poursuivi pour outrage public aux mœurs, en présence de mineurs. L'instruction retient plusieurs faits qui auraient été commis, sur l'aire autoroutière de Spy, entre avril et août 2014.

«*Mais ce qui était présenté par le ministère public comme une simple formalité ne semble pas aussi évident aux yeux des différents commissaires*», assure l'avocat bruxellois. «*Ce qui vaut aussi au procureur général et au procureur de Namur d'être reconvoqués devant cette même commission.*»

Les débats seront donc rouverts, le 7 décembre à Bruxelles et le lendemain à Na-

mur. La défense aura à chaque fois le dernier mot. Et après ?

«*Un rapporteur a été désigné. Et c'est lui qui sera chargé de rédiger le rapport*», explique Pierre-Yves Dermagne, président de la commission des poursuites du Parlement wallon.

Ce rapport devra être voté au sein de la commission avant d'être présenté à toute l'assemblée, en séance plénière. Avant les congés parlementaires de fin d'année ? Pas sûr.

Pourtant, une date est déjà fixée pour la comparution de Jean-Charles Luperto devant la chambre du conseil. C'est cette instance qui doit décider ou non de renvoyer l'élu sambrevillois devant le tribunal correctionnel.

«*Cette date du 26 janvier n'est qu'indicative*», précise quand même Pierre-Yves Dermagne. Ce n'est donc en aucun cas une deadline imposée par le judiciaire au législatif.

La procédure prend du temps. Au grand dam du principal intéressé ? «*Pour Jean-Charles Luperto, c'est l'enfer depuis plus d'un an. Mais il est resté debout. Ce ne sont pas quelques semaines en plus qui vont changer cela du tout au tout.*»

D'autant plus si ce temps est utilisé pour examiner de plus près des éléments sensibles et interpellants soulevés par la défense. ■